

ANZERE NEWS

Information aux propriétaires de résidences secondaires des Communes d'Arbaz et d'Ayent

Anzère, février 2023

Cher(e)s Propriétaires,

2022 a été une année de transition avec un retour à la normale après les 2 années compliquées que nous avons vécues. Elle a aussi été marquée par l'arrivée de Monsieur Sébastien Travelletti comme Président du Conseil d'Administration.

Une nouvelle dynamique s'installe dans l'équipe d'Anzère Tourisme, qui avec l'arrivée de nouveaux collaborateurs dans tous les secteurs, désire développer une synergie entre tous les acteurs du territoire pour redynamiser la station et répondre aux différents challenges du futur.

Quelques projets réalisés courant 2022 :

- Ecriture de la plateforme de marque et adaptation de notre charte graphique
- Refonte intégrale de notre site internet avec un parcours client plus fluide et une meilleure performance digitale
- Après 2 ans de crise sanitaire l'organisation de nombreux événements et temps forts sur le territoire
- La mise en place d'une borne de recharge VTAE sur la Place du Village et une station de lavage pour les vélos sur la place de la Télécabine
- La mise en place d'un labyrinthe pour nos jeunes hôtes et du biathlon laser pour les adolescents
- L'adaptation du module de la Poste pour un service plus fluide et moderne
- La mise en place d'une newsletter qui vous est dédiée et des tableaux de bord mensuels consultables par tous pour une meilleure transparence

Notre actionnaire et partenaire **l'ASPA*** a élu un nouveau comité de gestion après le départ à la retraite de Monsieur Frédéric Widmer dont nous tenons à saluer le travail effectué. L'ASPA est non seulement le représentant légal des résidents secondaires au sein du conseil d'administration d'Anzère Tourisme SA, mais collabore étroitement à l'organisation de plusieurs événements ; les conférences d'Odile Mermoud, Karine Moix, Martial Saugy sont quelques exemples de notre travail en commun parmi de nombreux projets.

*ASPA = Association des Propriétaires de Chalets et d'Appartement d'Anzère, Ayent, Arbaz et environs

L'ASPA siège également dans le nouvel **Advisory Board** qui a pour objectif de :

- Définir un plan stratégique pour le développement de la destination
- Définir la stratégie événementielle et des activités
- Mettre en place une collaboration de tous les acteurs de la destination
- Analyser les demandes proposées, financés par le fonds d'investissement

Ses objectifs sont fortement liés aux phénomènes sociaux (macro et micro) que nous observons :

- Difficultés de renouveler la clientèle
- Prise en compte du développement durable
- Augmentation du nombre de lits froids

Ensemble nous travaillons avec la plus grande motivation pour créer de la richesse pour notre territoire.

Nous vous invitons à contacter l'ASPA et devenir membre pour participer à cette aventure : www.aspa-anzere.ch ou encore info@aspa-anzere.ch



Die deutsche Version dieses Schreibens finden Sie online unter :

<https://www.anzere.ch/de/stationsfuhrer/verwaltung-und-dienstleistungen/eigentumerbereich/>

Nous tenons à vous apporter quelques informations sur la carte avantages **Anzère Liberté** :

Au printemps 2022, nous vous avons informé que la charte Taxe de séjour n'est pas respectée. Cette charte exige que la valeur de la carte avantages proposée ne dépasse pas 30% du produit de la taxe forfaitaire.

Anzère Tourisme dépense trop de moyens dans les gratuités et les communes nous demandent de travailler vers un respect de la charte dans les meilleurs délais.

Des changements dans le programme Anzère Liberté sont donc à prévoir pour les années futures. En attendant nous avons le plaisir de pouvoir vous confirmer que les avantages 2022 seront reconduits pour l'édition 2023 d'Anzère Liberté ; la gratuité pour les bains d'Anzère Spa & Wellness, 50% de réduction sur la télécabine, la navette en direction du barrage de Tseuzier, les nombreuses animations hebdomadaires et autres avantages.

La liste complète des avantages pour 2023 sera mise en ligne sur notre site internet début mai.

Afin de faciliter la gestion, limiter les potentiels abus et mesurer correctement son utilisation nous proposerons fort probablement la dématérialisation de la carte Anzère Liberté dès cet été.

Plus d'informations vous seront transmises dans la newsletter R2 (si vous ne la recevez pas encore, et que vous souhaitez vous y abonner n'hésitez pas à nous envoyer un email à l'adresse : info@anzere.ch)

Pour ceux qui n'auraient pas encore reçu l'information : en date du 19 novembre 2021, le Grand Conseil a adopté une modification de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR).

Depuis le 1er septembre 2022, un **devoir d'annonce** a été instauré. Celui-ci prévoit que toute personne physique ou morale mettant en location ou en sous-location un hébergement à des fins touristiques, contre rémunération et sans prestation hôtelière devra s'annoncer auprès de la commune et communiquer les données nécessaires à la tenue d'un registre des loueurs. En cas de violation de ce devoir d'annonce, des sanctions sont prévues.

Un courrier a été envoyé par la commune d'Ayent à ce sujet. La commune d'Arbaz suivra bientôt.

Rappel important : Si vous louez votre bien, vous pouvez demander à vos hôtes le montant de la taxe de séjour, soit par nuit Fr. 3.50 pour un adulte et Fr. 1.75 pour un enfant de 6 à 16 ans. Ces montants encaissés par vos soins restent à votre disposition. Merci toutefois de noter qu'en louant votre bien, vous êtes soumis, selon la loi, à la Taxe de promotion touristique (TPT – pour la commune d'Ayent) et Taxe d'hébergement (TH – pour la commune d'Arbaz). Tous les commerçants, entreprises et hébergeurs de la Commune d'Ayent y sont soumis également. Comme le stipule la loi, la totalité de l'argent encaissé doit être investi uniquement pour la promotion touristique (montant à prévoir entre CHF 60.- et CHF 220.-, en fonction de la taille du logement).

Pour faciliter la facturation de la TPT / TH nous vous demandons de bien vouloir nous informer chaque saison du nombre de nuitées louées.

Vous trouverez toutes les informations liées aux taxes sur le site d'Anzère qui a fait peau neuve au début de l'hiver : <https://www.anzere.ch/fr/guide-station/administration-et-services/espace-proprietaires/>

Toute l'équipe d'Anzère Tourisme se tient à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions et pour échanger avec vous.

N'hésitez pas à venir nous voir directement à l'Office du Tourisme sur la Place du Village et / ou vous pouvez également prendre rdv avec notre directrice, Stephanie Dijkman par email : stephanie@anzere.ch

En espérant de vous accueillir prochainement à Anzère, nous vous transmettons nos plus cordiales salutations.

Anzère Tourisme

